Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL254-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-156

Séance du 28 septembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 37
- Votants : 40
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

RESSOURCES HUMAINES : désignation du directeur des régies Eau et Assainissement

L'article R2221-3 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une régie dotée de l'autonomie financière est administrée par un conseil d'administration et son président ainsi qu'un directeur. Celui-ci peut diriger plusieurs régies à seule autonomie financière.

Par délibération du conseil communautaire du 13/11/2019 (délibération N° CC/105/2019), la collectivité a désigné le directeur du pôle technique directeur des deux régies Eau et Assainissement.

Pour rappel, les services publics de l'eau et de l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), ce qui implique le recrutement de salariés de droit privé et l'application des dispositions du Code du travail, **à l'exception de celui d'entre eux qui est chargé**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL254-DE

de la direction de l'ensemble du service ou de l'établissement, et qui assure le fonctionnement des services de la régie, conformément à l'article R221-68 du code général des collectivités territoriales.

A cet effet :

1° Il prépare le budget ;

2° Il procède, sous l'autorité du président, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts ;

3° Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des fonctionnaires ou employés du service, désigné par le président après avis du conseil d'exploitation.

Dans le cadre d'une réorganisation validée en bureau communautaire du 12/01/2026 (cf. délibération N° 2026-BC-01), **il a été décidé de scinder le pôle technique en deux pôles distincts, le pôle technique et le pôle cycle de l'eau**, qui comprend désormais le service Eau & Assainissement (SEA).

Le directeur du pôle technique n'a donc plus vocation à rester le directeur des régies Eau & Assainissement. A contrario, le nouveau responsable du service eau assainissement, qui intègre la collectivité le 12 octobre 2026 en qualité d'agent fonctionnaire, a vocation à diriger les deux régies Eau et Assainissement.

Il est proposé au conseil communautaire

- **de désigner le responsable du service eau & assainissement comme directeur des deux régies eau et assainissement,**
- **d'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures liées à cette désignation.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260928-DEL254-DE

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	40	
Pour	40	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

